

**UNION LOCALE
DES SYNDICATS CGT
DE BOURGES**



5, Boulevard Clémenceau
18000 BOURGES

Tél. : 02.48.65.36.25
Fax : 02.48.65.50.27
Email : cgt.ul.bourges@wanadoo.fr
Site : <http://www.ud18.cgt.fr>

Bourges, le 07 juillet 2004

Messieurs BEUCHON et SAULNIER

Conseil Général du Cher

Hôtel du Département
Place Marcel Plaisant

18023 Bourges cedex

Messieurs les Conseillers Généraux,

Nous venons de prendre connaissance des articles de la presse locale du 07 juillet 2004 concernant l'entreprise JOSKIN.

Un nombre important, de nos militants et syndiqués, nous ont fait part de leur indignation suite aux propos tenus par le PDG de cette société.

Notre Union Locale est également interpellée sur ces propos.

Les salariés de cette société auront sans doute apprécié, une nouvelle fois, le qualificatif qui est attribuée à leur usine, « une usine qui dort » !

Volontairement, nous n'entrerons pas dans une polémique en demandant un droit de réponse aux journaux.

Il nous apparaît cependant important d'alerter l'écu, que vous êtes, sur nos craintes, quant à l'attitude du PDG, apparaissant dans la presse, la main sur le cœur...

- En vous rappelant que, nous connaissons plusieurs salariés qui ne demandent qu'à travailler, ce sont ceux qu'il a licenciés au printemps 2003 et d'autres depuis cette date ;
- En vous rappelant qu'un conflit social majeur dans le département du Cher, comme celui du printemps dernier, ne naît pas « de fantasmes syndicaux », ni d'une volonté « d'une poignée de français communistes » à saborder l'entreprise. Si c'était le cas cela se saurait certainement... Mais plus certainement d'un malaise social profond ;
- En vous rappelant que, si Joskin avait su ou voulu pratiquer un dialogue constructif (*ou se faire aider*) avec les élus du personnel, que s'il avait accepté de les autoriser à s'absenter temporairement de l'entreprise pour suivre une formation syndicale et Sociale les choses se seraient certainement passées autrement, après le protocole du 13 juin 2003 ;
- En vous rappelant que, les élus du personnel ont, dès juillet 2003, adopté une attitude constructive en proposant que des discussions s'engagent sur les volets industriel et social. Le PDG choisissant alors l'épreuve de force ...

- En vous rappelant que, la pression constante exercée sur les élus du personnel s'est soldée par la démission de leur mandat ou de l'entreprise de tous les élus du personnel.
- En vous rappelant que, plusieurs affaires son aujourd'hui devant le conseil de prud'hommes ou dans le bureau du Procureur de la République...
- En vous rappelant que, malgré plusieurs condamnations devant le conseil de prud'hommes de Bourges, le PDG refuse de se soumettre à ces décisions.
- En vous rappelant que, l'attitude du PDG et de son entourage proche, avec la presse, au printemps 2003, n'a certainement pas aidé à développer l'image d'un dynamisme industriel et social.
- En vous rappelant que, l'argent des subventions publiques doit servir à **investir pour l'avenir** et qu'à ce titre il aurait dû anticiper sur ses besoins en personnel, plutôt que de se cantonner dans un effectif réduit, à moins de 50 salariés, pour ne pas « s'exposer » à la désignation d'un délégué syndical et la mise en place d'un Comité d'Entreprise.

Non décidément, les arguments développés par Monsieur JOSKIN, pour justifier ses carences de main d'œuvre ne peuvent pas nous satisfaire.

Quant au climat « délétère » qui règne dans cette société, il ne tient qu'à la volonté du PDG de le régler en respectant les règles sociales et le personnel, ce qui lui éviterait de faire « la une » de l'actualité judiciaire locale, hebdomadaire.

Nous considérons qu'il y a moyen de faire autrement dans cette société et qu'il y a effectivement un potentiel pour développer l'emploi.

Mais le développement de l'emploi ne saurait se faire sans le respect des règles sociales établies. Ces règles doivent valoir pour Joskin comme elles doivent valoir pour l'ensemble des entreprises.

C'est donc bien en s'engageant dans cette voie que l'entreprise JOSKIN gagnera la considération des acteurs sociaux du département.

Nous tenons également à vous rappeler que les engagements pris par la société JOSKIN, en décembre 2001, étaient de 100 emplois dont 60 en contrats à durée indéterminée d'ici le 31 décembre 2004.

Les engagements pris, ne sont donc pas, à ce jour respectés, contrairement à ce que vous avez bien voulu relater à la presse locale.

Afin de compléter votre information sur cette entreprise, nous vous joignons un dossier sur la situation sociale chez JOSKIN.

Veuillez agréer, Messieurs les Conseillers Généraux, nos salutations distinguées.

Pour l'Union Locale CGT
Le Secrétaire Général

Michel CHARTON